

Le coût de l'éducation en 2013

Évaluation provisoire du compte

- En 2013, la France a consacré 144,8 milliards d'euros à son système éducatif, soit une hausse de 2 % par an en euros constants depuis 1980. Cela représente 2 200 euros par habitant et 7 % du PIB, taux comparable à celui de 2006. L'État reste le premier financeur de l'éducation (57 %) devant les collectivités territoriales (25 %), dont la part a augmenté de 3 points depuis 2006.
- En 2013, la dépense moyenne pour un élève ou un étudiant est de 8 320 euros. Elle s'élève avec le niveau, allant de 6 220 euros pour un écolier à 11 540 euros pour un étudiant.
- Depuis 2010, seul le coût d'un élève du premier degré poursuit sa tendance à la hausse tandis que celui des autres niveaux est en recul.

Jean-Pierre Dalous
et Martine Jeljoul, DEPP-A3

■ En 2013, la dépense intérieure d'éducation (DIE) – mesure de l'effort consenti par la collectivité nationale pour le fonctionnement et le développement du système éducatif de la métropole et des DOM – est estimée à 144,8 milliards d'euros (Md€) (**FIGURE 1**). La DIE se répartit entre le premier degré pour 42,3 Md€ (soit 29,2 %), le second degré pour 56,3 Md€ (soit 39 %), l'enseignement supérieur pour 28,7 Md€ (soit 19,8 %) ; le reste finance la formation continue et extrascolaire¹ à hauteur de 17,4 Md€ (soit 12 %).

De 1980 à 2006, la dépense intérieure d'éducation, avec un taux de croissance annuel moyen de 2,3 %, a crû légèrement plus vite que le PIB (2,2 %). Entre 2006 et 2013, les croissances du PIB et de la DIE ralentissent et sont globalement très proches (respectivement de 4,3 % et 4,5 %). Cependant, les évolutions annuelles sont nettement dissemblables.

1 – Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB (1980-2013)

	DIE aux prix courants (Md€)	DIE au prix 2013 (Md€)	Croissance annuelle de la DIE au prix 2013 (%)	Croissance annuelle du PIB au prix 2013 (%)	Part DIE/PIB (%)
1980	29,8	76,2			6,57
1990	70,9	99,4	2,7 ¹	2,5 ¹	6,70
2000	109,4	134,3	3,1 ²	2,1 ²	7,36
2006	126,6	138,5	0,5 ³	1,8 ³	6,83
2007	130,3	139,0	0,3	2,4	6,70
2008	134,6	140,2	0,9	0,2	6,74
2009	138,6	144,2	2,9	- 2,9	7,15
2010	140,8	145,0	0,5	2,0	7,05
2011	141,6	144,4	- 0,4	2,1	6,88
2012	142,3	143,4	- 0,7	0,3	6,80
2013p	144,8	144,8	0,9	0,3	6,85

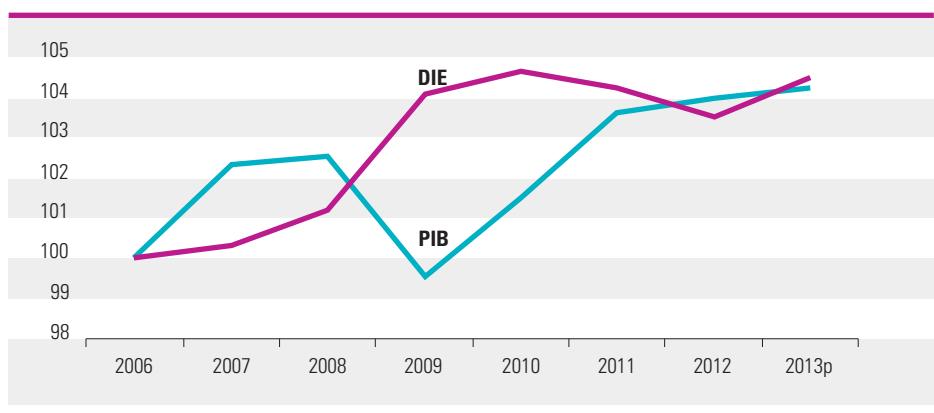
¹. Croissance annuelle moyenne entre 1980 et 1990 ; ². entre 1990 et 2000 ; ³. entre 2000 et 2006.

p : provisoire.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, Compte de l'éducation.

2 – Évolution comparée de la DIE et du PIB, base 100 en 2006 (en euros 2013)



étudiante (bourses et œuvres universitaires) ; en 2010, ceux dédiés à l'enseignement scolaire³ augmentent de 1,7 %, l'effort portant notamment sur l'enseignement public du premier degré et sur les internats d'excellence. De 2010 à 2012, conséquence des politiques de maîtrise des dépenses de l'État, la DIE décroît (- 0,4 puis - 0,7 point), et malgré une reprise de sa croissance, elle retrouve à peine en 2013 son niveau de 2010 (FIGURE 2). Sur ces trois dernières années, la dépense n'évolue que de + 0,2 % pour l'enseignement scolaire et de + 2 % pour l'enseignement supérieur et la recherche universitaire.

De son côté, après une hausse importante en 2007, le PIB reste quasi-stable en 2008, puis baisse fortement en 2009 en raison de la crise (- 3 points entre 2008 et 2009). Les deux années suivantes, avec une remontée de 4 points, font plus que compenser cette baisse. Ensuite, le PIB retrouve un rythme de progression relativement faible entre 2011 et 2013 (+ 0,3 point par an).

Ainsi, la part de la DIE dans le PIB, résultat de l'interaction de ces deux facteurs, se maintient de 2006 à 2008 entre 6,7 % et 6,8 %, pour augmenter à 7,1 % en 2009, et revenir en 2012 et 2013 à 6,8 % (FIGURE 1). Notons qu'en 2013, 0,1 point de PIB représente environ 2 Md€.

Les dépenses d'éducation sont, à 75 %, des dépenses de personnel

90 milliards d'euros, soit près des trois quarts de la dépense des établissements d'enseignement, sont consacrés à la rémunération des personnels (pour la formation initiale y compris les services administratifs) : près de la moitié pour le personnel enseignant et le quart pour le personnel non enseignant (FIGURE 3). Les autres dépenses sont destinées au fonctionnement (17,4 %) et à l'investissement (8,3 %). Cependant, la répartition varie selon le niveau d'enseignement. Les dépenses en per-

sonnel non enseignant, par exemple, sont nettement plus importantes dans l'enseignement préélémentaire (30,6 %) que dans l'enseignement élémentaire (19,7 %) ou dans l'enseignement du second degré (23,1 %) en raison, notamment, de la présence des agents territoriaux spécialisés d'écoles maternelles (ATSEM). La part des dépenses de personnel enseignant est, en revanche, plus importante dans l'enseignement du second degré (55,3 %), où la rémunération de ces personnels est plus élevée et le taux d'encadrement supérieur (nombre d'enseignants pour cent élèves).

Le système éducatif est financé pour 57 % par l'État et pour 25 % par les collectivités territoriales

Le financement « initial » de l'éducation (voir p. 4 « SOURCES, DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE ») est assuré en premier lieu par l'État (56,5 %) (FIGURE 4). Ce poids s'explique par sa part prépondérante dans la prise en charge des rémunérations des personnels et, dans une moindre mesure, de l'aide aux familles avec le versement des bourses.

Les collectivités territoriales sont les deuxièmes financeurs de la DIE. De 2006 à 2013, leur contribution a augmenté de près de trois points (passant de 21,6 % à 24,5 %), compensant en grande partie, une baisse de la part de l'État

3. Les budgets consacrés à l'enseignement scolaire correspondent aux programmes de la MIES (mission interministérielle de l'enseignement scolaire).

3 – Structure des dépenses des producteurs pour la formation initiale¹ en 2013 (en %) par nature et niveau d'enseignement

	Personnel	dont personnel enseignant	dont personnel non enseignant	Autre fonctionnement	Investissement	Ensemble
Premier degré	72,0	48,2	23,8	19,1	8,9	100,0
- dont préélémentaire	72,6	42,0	30,6	18,6	8,8	100,0
- dont élémentaire	71,0	51,3	19,7	19,8	9,2	100,0
Second degré	78,4	55,3	23,1	13,5	8,1	100,0
Supérieur	69,9	39,9	30,0	22,4	7,7	100,0
Ensemble	74,3	49,4	24,9	17,4	8,3	100,0

1. Hors formation continue et extrascolaire.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, Compte de l'éducation.

4 – Comparaison de la structure du financement initial de la DIE en 2006 et 2013 (en %)

	2006	2013
État ¹	60,9	56,5
Collectivités territoriales ²	21,6	24,5
Autres APU ³ (y compris CAF)	1,8	2,6
Ménages	7,7	7,5
Entreprise	7,6	8,4
Reste du monde (UE, pays étrangers)	0,4	0,5
Total	100,0	100,0

1. MENESR et autres ministères.

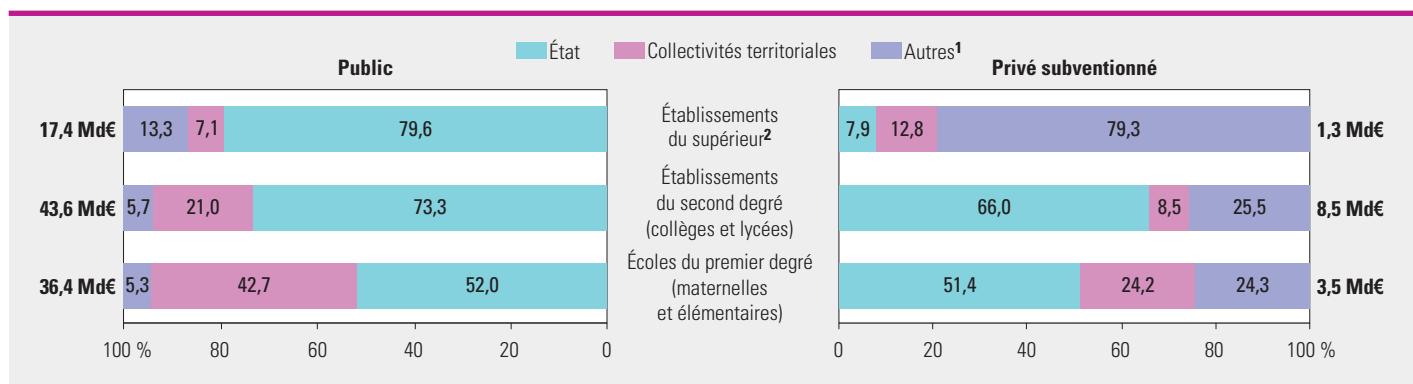
2. Régions, départements et communes.

3. APU : autres administrations publiques ; la CAF est mentionnée au titre de l'allocation de rentrée scolaire (ARS).

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, Compte de l'éducation.

5 – Répartition du financement des établissements publics et privés subventionnés selon l'origine en 2013 (en %)



1. Autres : autres administrations, entreprises, ménages et reste du monde.

2. Établissements du supérieur : universités et autres établissements d'enseignement supérieur.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, Compte de l'éducation.

(de 60,9 % à 56,5 %). Cette croissance résulte essentiellement des lois de décentralisation pour l'éducation amorcée en 1984 et portant principalement de 2007 à 2009, sur le transfert progressif aux régions et aux départements de la gestion des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE, anciens personnels techniques, ouvriers et de service – TOS) et, pour le secteur privé sous contrat, de la part du forfait d'externat correspondante. L'augmentation de la part des autres administrations publiques (+ 0,8 %) s'explique notamment par la hausse de 25 % en 2012 de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) versée par les caisses d'allocations familiales (CAF).

Du point de vue du financement des établissements d'enseignement (voir p. 4 « SOURCES, DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE »), les écoles maternelles et élémentaires publiques ont bénéficié d'un financement de 36,4 milliards d'euros (FIGURE 5). La part des collectivités territoriales, principalement les communes, est importante avec 42,7 % mais reste néanmoins inférieure à celle de l'État qui participe pour 52 % de leurs ressources.

L'activité des lycées et collèges publics s'appuie sur un financement de 43,6 milliards d'euros dont 73,3 %, provenant de l'État, premier financeur, correspondent en grande partie aux rémunérations de personnel. Les collectivités territoriales, régions et départements, quant à elles, y contribuent pour 21 %. Outre la rémunération des ATTEE, elles assument la quasi-totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Le poids du financement de l'État est particulièrement important dans les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics où il représente près de 80 % de l'ensemble. Les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour les deux tiers par l'État ; il y assure principalement la rémunération des enseignants et un forfait d'externat par élève dépendant du niveau d'enseignement. Les autres financeurs, essentiellement les familles, participent pour un quart de cette dépense (25,5 %).

8 320 euros dépensés pour un élève ou un étudiant

Tous niveaux et types d'établissements confondus, la dépense par élève ou étudiant s'élève à 8 320 euros en 2013. En base 100 en 2006, les graphiques ci-après présentent l'évolution de la dépense par élève ou étudiant et par grand niveau, fonction de celles des effectifs et de la DIE (FIGURE 6 p. 4).

Après une baisse de sa DIE de 2006 à 2008, le premier degré la voit augmenter continûment (+ 8,6 points en cinq ans), ayant été relativement protégé de la politique de maîtrise budgétaire. Les effectifs ont peu évolué, ainsi la dépense par élève croît de 6,3 points sur la période 2006-2013.

Moins épargnée par les suppressions de postes durant cette période, la DIE du second degré connaît une évolution contrastée, restant quasi stable dans le premier cycle (- 0,2 point) et reculant

dans le second cycle (- 2,8 points). Au collège, après un léger repli jusqu'en 2008, les effectifs remontent, entraînant une baisse de la dépense par élève continue depuis 2010 (- 2,8 points). Au lycée, la DIE croît de 2006 à 2009, puis diminue fortement jusqu'en 2013. Dès lors, le recul des effectifs accentue la hausse de la dépense par élève au cours de la première période (+ 8,4 points) puis en atténue la baisse sur les quatre dernières années (- 5,4 points).

La DIE de l'enseignement supérieur, épargnée par les politiques de réductions de personnels et qui a de plus bénéficié de mesures budgétaires exceptionnelles, augmente fortement entre 2006 et 2013 (+ 14,7 points).

Les effectifs, en légère baisse jusqu'en 2008, augmentent rapidement depuis (+ 8,0 points). Ainsi, le coût par étudiant, après une forte hausse de 2006 à 2009 (+ 11 points) suit une tendance à la baisse sur les quatre dernières années (- 3,5 points). ■

en savoir plus

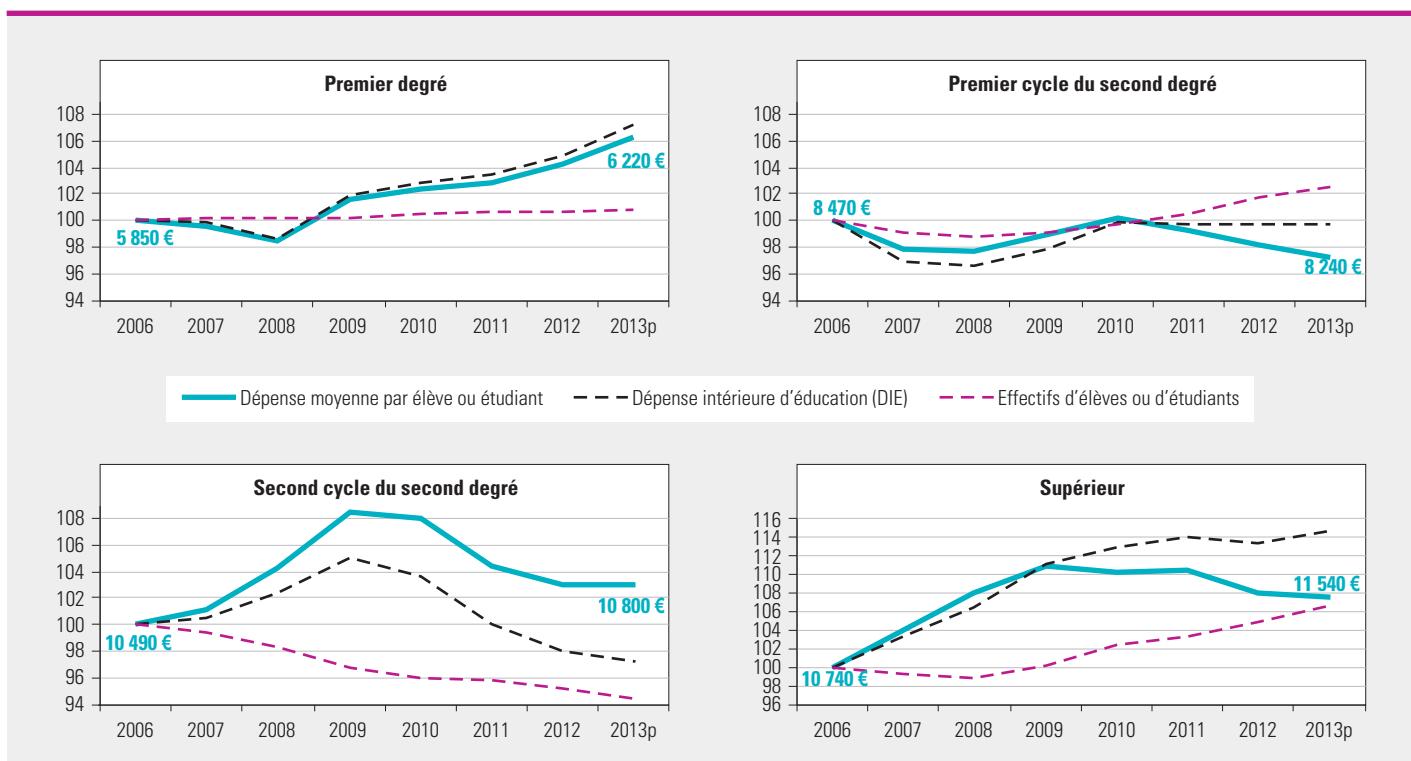
⊕ « Le coût de l'éducation en 2012 – Évaluation provisoire du compte », Note d'Information, 13.28, MEN-DEPP, novembre 2013.

⊕ « La dépense par élève ou étudiant pour un parcours dans l'enseignement scolaire ou supérieur en France et dans l'OCDE », Note d'Information, n° 01, MEN-DEPP, janvier 2014.

⊕ « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 », Les dossiers d'Éducation et formations, n° 199, MEN-DEPP, juin 2011.

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

6 – Évolution comparée de la DIE, des effectifs et de la dépense moyenne par élève ou étudiant, base 100 en 2006 (en euros 2013)



p : provisoire.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, Compte de l'éducation.

SOURCES, DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE

Le Compte de l'éducation mesure l'effort monétaire que la collectivité nationale consacre au système éducatif. Il constitue un compte satellite de la comptabilité nationale. Il a donc un statut de compte économique permettant de rassembler et d'organiser, dans un cadre synthétique, l'ensemble des flux relatifs aux dépenses d'éducation et à leur financement. Ces dépenses sont évaluées chaque année avec des méthodes, un champ et des concepts qui évoluent périodiquement. Ainsi en 2012, la mesure de la formation continue et des dépenses des communes et des ménages est revue. Les résultats sont aussi modifiés par le passage à la base 2010 de la comptabilité nationale, intégrant notamment Mayotte dans le champ. Le niveau du PIB est également affecté par le changement de base. Ce « rebasage » ainsi que les modifications apportées en 1999 (intégration des DOM) et en 2006 (passage à la Lolf) provoquent des ruptures dans les séries brutes. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données ont fait l'objet d'une rétropolation jusqu'en 1980.

Un document méthodologique publié en juin 2011 (« Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 », *Les dossiers d'Éducation et formations*, n° 199) et accessible en ligne, présente les

grands principes du Compte de l'éducation (<http://www.education.gouv.fr/cid56921/le-compte-de-l-education.html>).

La dépense intérieure d'éducation (DIE) est la somme des dépenses suivantes effectuées en métropole et dans les DOM par des financeurs résidents ou non résidents :

- les dépenses pour les activités d'enseignement de type scolaire ou extrascolaire de tous niveaux (premier degré, second degré, enseignement supérieur, apprentissage, formation continue) effectuées dans les établissements publics ou privés ou dispensées lors de leçons particulières ;
- les dépenses pour les activités visant à organiser le système éducatif : administration générale, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation, orientation ;
- les dépenses pour les activités visant à favoriser ou accompagner la fréquentation des établissements scolaires : restauration et hébergement, médecine scolaire, transports scolaires ;
- les achats de livres, de fournitures scolaires, d'habillement demandés par les institutions scolaires.

Les producteurs d'éducation sont les agents économiques qui réalisent les activités du domaine de l'éducation ; il s'agit principalement des écoles, des établissements du second degré, des établissements d'enseignement supérieur, des centres de formation d'apprentis (CFA, publics ou privés), etc. Font également partie

de ces producteurs, les services administratifs de l'éducation nationale et des collectivités territoriales ainsi que divers organismes d'appui à la politique de l'éducation (Onisep – Office national d'information sur les enseignements et les professions, CNDP – Centre national de documentation pédagogique, ...).

Les établissements d'enseignement considérés ici sont les établissements produisant directement un service d'enseignement ou recevant des élèves (hors administration et établissements d'appui).

La dépense moyenne d'éducation par élève pour l'année n est calculé en rapportant la DIE (à l'exclusion des activités de formation continue ou extrascolaires) aux effectifs d'élèves de l'année civile n calculés en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire $n-1/n$ et un tiers de ceux de l'année scolaire $n/n+1$.

Financement initial et financement final. Il existe des transferts entre les différentes unités de financement. Les bourses d'études sont un transfert entre l'État et les ménages. En financement initial, les bourses sont affectées à l'État qui les verse, déterminant la charge effectivement supportée par cet agent, tandis que les dépenses des ménages sont évaluées après déduction des bourses reçues. En revanche, si cette dotation est comptabilisée dans les dépenses des ménages, on parle de financement final, notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financement, et le producteur, ou l'activité. ■